



Union des Navigants de l'Aviation Civile

CONTINENTAL SQUARE - 3 place de Londres - BP 12797 ROISSY CDG cedex
Tél : 01 48 64 49 29 - Fax : 01 48 64 49 33 - Mail : navigants@unac.asso.fr
www.unac.asso.fr

AIR France
Mme Corinne JOUAN
Acheteur Hébergement
PEQ France/Asie

Objet : TEST HEB TOKYO

Roissy, le 13 avril 2010

Madame,

Notre organisation professionnelle a participé le 7 avril, à l'essai hébergement à l'Hyatt Regency Shinjuku Tokyo et vous fait part de ses remarques concernant cet hébergement.

A notre arrivée, nous sommes accueillis par Mr TOYAMA Shin qui nous informe entre autre, que les coupons « petit déjeuner » seront valables pour la durée du séjour et d'une valeur unitaire de 1980 yens.

L'ensemble de l'équipage consommera un petit déjeuner à son arrivée au restaurant « Caffé ». La qualité du buffet est standard. Nous notons le manque de réapprovisionnement systématique (jus de fruits et pain) au buffet.

Les chambres attribuées étaient situées entre le 18^{ème} et le 23^{ème} étage. Le confort des chambres « Guest rooms » est en respect avec la PGK 03.58 sauf pour deux d'entre elles (1802 et 2342) se trouvant près d'un local technique dont les nuisances sonores du personnel ont dérangé les PNC s'y trouvant.

Nous apprendrons lors de notre entretien que l'Hyatt Regency prévoit une cinquantaine de chambres par jour pour les équipages Air France. Monsieur NOGUES (CE) nous dit que le vol effectué en 380 sera privilégié pour des questions d'horaires.



Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que l'hôtel Daiba, de standing supérieur, a jusqu'à ce jour pleinement satisfait la population PNC.

En cas de signature du contrat, la Direction de l'hôtel prévoit la mise à disposition d'un Crew Lounge qui nécessitera des travaux d'aménagement. L'ajout de TV5 dans le bouquet des chaînes satellites est également envisagé.

Au moment du check out, le personnel n'est pas au courant de la réduction de 10% accordé aux équipages pour les consommations de boissons et la restauration. Nous ne notons pas de comptoir dédié.

Notre organisation professionnelle émet un avis favorable sous réserve que soient clairement annotés lors de la signature du contrat, les items suivants :

- Petit déjeuner au buffet ou de type américain (yaourt et céréales comprises) en chambre H24 et sans facturation supplémentaire.
- La localisation des chambres hors de toutes nuisances sonores (ascenseurs, locaux techniques, etc...)
- Le retrait de cash avec la carte Amex.
- Internet gratuit (confirmé lors du test).
- Réduction de 10% sur la restauration et boissons.

Nous souhaiterions si possible, l'obtention d'une réduction pour la blanchisserie et les soins au spa.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire concernant ce test et vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de nos sentiments distingués.

A TER SARKISSOFF

Copie : Mme Brigitte DAMEME (RRH Asie)